

Date de préparation / Date de révision 06-juil.-2016

Version 1

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 5390

Numéro de la FDS: D14467_SDS_Ammonia (5390) R1, R3 _FR
Nom du produit Enzytec fluid Ammonia R1, R3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Thermo Fisher Scientific Oy

Analyzers & Automation Clinical Diagnostics Ratastie 2, P.O. Box 100 FI-01621 Vantaa, Finland

Numéro de téléphone +358 10 329200

Adresse e-mail system.support.fi@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC France +(33)-975181407

CHEMTREC INTERNATIONAL +1 703-741-5970

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

2.2. Éléments d'étiquetage

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Tris (hydroxymethyl) aminomethane (CAS #: 77-86-1)	1 - <2 %	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)
Azoture de sodium (CAS #: 26628-22-8)	< 0.1 %	Acute Tox. 2 (H300) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH032)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Date de révision 06-juil.-2016

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

Contact oculaire

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Ingestion

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un respirateur autonome à air comprimé, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) ainsi qu'une combinaison complète de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Date de révision 06-juil.-2016

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composant Limites d'exposition

Composant	Finlande	Union européenne	Le Royaume Uni	Allemagne
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m³ 8 tunteina STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuutteina Iho	Skin TWA 0.1 mg/m³ STEL 0.3 mg/m³	Skin TWA 0.1 mg/m³ STEL 0.3 mg/m³	MAK 0.2 mg/m³ (inhalable)

Composant	Suède	Norvège	Danemark	France
Azoture de sodium	STV: 0.3 mg/m³ 15 minuter LLV: 0.1 mg/m³ 8 timmar. Hud	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 timer STEL: 0.1 mg/m ³ 15 minutter.	TWA: 0.1 mg/m³ 8 timer Hud	TWA / VME: 0.1 mg/m³ (8 heures). restrictive limit STEL / VLCT: 0.3 mg/m³.
	ridd	mindaet.		restrictive limit Peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de cants

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Méthode - Aucune information disponible

(Air = 1.0)

Date de révision 06-juil.-2016

Page 4/8

Aucune information disponible.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aucune information disponible

État physique Liquide

Odeur

Seuil olfactif
pH
Aucune donnée disponible

Point d'éclair
Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation
Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)
Limites d'explosivité

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

Densité / Densité

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité apparente
Hydrosolubilité
Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible
Température de décomposition
Viscosité Aucune donnée disponible
Propriétés explosives Aucune information disponible
Propriétés comburantes Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Métaux lourds.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Date de révision 06-juil.-2016

Informations sur le produit

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e)D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplisCutané(e)D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplisInhalationD'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Tris (hydroxymethyl) aminomethane	LD50 = 5900 mg/kg (Rat)		
Azoture de sodium	LD50 = 27 mg/kg (Rat)	-	

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

Aucune donnée disponible.

Peau

Aucune donnée disponible.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité;

Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction;

Aucune donnée disponible.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;

Aucune donnée disponible.

Organes cibles

Aucune information disponible.

j) danger par aspiration;

Aucune donnée disponible.

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

	Composant	Poisson d'eau douce	Daphnie	Algues d'eau douce	Microtox
Г	Azoture de sodium	LC50: = 5.46 mg/L, 96h			
		flow-through			
		(Pimephales promelas)			
		LC50: = 0.7 mg/L, 96h			

Enzytec fluid Ammonia R1, R3

Date de révision 06-juil.-2016

(Lepomis macrochirus) LC50: = 0.8 mg/L, 96h (Oncorhynchus mykiss)		
---	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour l'évaluation.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	IMDG/IMO Non réglementé	ADR Non réglementé	IATA Non réglementé
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des	-	-	-
Nations unies			
14.3. Classe(s) de danger pour le	-	-	-
transport			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable, les produits emballés

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

	Inventaires internation	naux	X = liste									
Ī	Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS	KECL
1	-										(Australi	
1											` e)	

Enzytec fluid Ammonia R1, R3

Date de révision 06-juil.-2016

Tris (hydroxymethyl) aminomethane	201-064-4	-	Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	Х
Azoture de sodium	247-852-1	-	Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	Х

Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Tris (hydroxymethyl) aminomethane	WGK 2	
Azoture de sodium	WGK 2	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail ACGIH - American Conference of Industrial Hygiene **DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique TWA - Moyenne pondérée dans le temps IARC - Centre international de Recherche sur le Cancer PNEC - La concentration prévisible sans effet

LD50 - Dose létale à 50% EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë **BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

VOC - Composés organiques volatils

Principales références de la littérature et sources de données

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI,

Merck index.

RTECS

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Enzytec fluid Ammonia R1, R3

Date de révision 06-juil.-2016

Version

Date de révision 06-juil.-2016

Motif de la révision Mise à jour du CLP format.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte